



Intervention de M. Didier Migaud, Premier président

Présentation à la presse du rapport sur les comptes et la gestion des services de la Présidence de la République pour 2009

Jeudi 15 juillet 2010

Mesdames et Messieurs,

Je suis très heureux de vous accueillir pour la présentation du rapport sur les comptes et la gestion des services de la Présidence de la République concernant l'exercice 2009. Des problèmes d'agenda ont reporté à ce matin le rendez-vous initialement prévu samedi dernier. (Excuses aux journalistes qui se sont déplacés en vain.)

J'ai à mes côtés l'équipe qui a mené ce contrôle, sous l'autorité du Président de la Quatrième chambre, Alain Pichon.

Avant d'évoquer les principales observations et préconisations, je voudrais vous rappeler les conditions de réalisation de ce rapport.

C'est à la demande du Président de la République lui-même que la Cour exerce son contrôle sur les comptes et la gestion des services de la Présidence depuis l'an dernier.

Peu de pays voient ainsi les services du chef de l'Etat faire l'objet d'un contrôle aussi approfondi sur l'emploi des crédits votés pour l'exercice de ses fonctions, avec un rapport rendu public à son initiative.

Nous exerçons notre contrôle sur l'Élysée pour la deuxième année consécutive, rythme tout à fait exceptionnel puisqu'habituellement nous laissons s'écouler un délai de trois à cinq ans entre deux de nos contrôles. Ces deux dernières années auront ainsi permis de réaliser un examen détaillé de la gestion de la Présidence de la République.

Les travaux conduits par une équipe de trois rapporteurs au cours des trois derniers mois, et qui portaient je le rappelle sur l'exercice 2009, ont poursuivi deux objectifs :

- d'abord apprécier les améliorations apportées dans le fonctionnement de l'administration de la Présidence, à la suite des recommandations que nous avons formulées dans le rapport remis par mon prédécesseur au Président Nicolas Sarkozy, le 15 juillet 2009 ;
- ensuite, identifier les activités qui auraient pu être conduites à moindre coût, conformément à l'objectif de redressement des comptes publics auquel s'est engagé l'Etat. Les sommes en jeu restent certes modestes au regard de l'ensemble des dépenses des administrations publiques, mais elles ont je crois valeur d'exemplarité.

Il n'est pas besoin de préciser que nous avons mené nos contrôles en toute indépendance, et selon les procédures qui sont les nôtres habituellement. Ce rapport a ainsi été contredit avec les services de la Présidence de la République et a fait l'objet d'une adoption par une formation collégiale. Comme tous les rapports de la Cour, celui-ci offre toutes les garanties d'impartialité et d'objectivité.

A présent, je voudrais développer les principales conclusions auxquelles la Cour est parvenue. Je précise que vous trouverez le détail de nos observations et recommandations dans le document qui vous a été remis et qui sera mis

en ligne sur le site Internet de la Cour à l'issue de notre rencontre. C'est le texte intégral du rapport qui a été remis mardi soir au Président de la République lui-même.

1. Premier point, de réelles améliorations de la gestion des services ont été obtenues au cours du second semestre 2009 et au premier semestre 2010, en réponse aux observations faites par la Cour pour 2008.

Nos travaux ont montré des avancées notables dans trois domaines :

a) Les premières concernent la commande publique :

A la suite des premiers travaux de la Cour, le directeur de cabinet du Président avait donné aux services l'objectif de mieux se conformer aux règles de la commande publique et de mettre en concurrence les fournisseurs de manière beaucoup plus systématique. Trois exemples peuvent en être donnés :

- la réception du 14 juillet 2009, la « Garden party » où, à la suite des critiques formulées par la Cour sur 2008, un appel d'offres lancé auprès des traiteurs a permis d'obtenir une réduction de coût de l'ordre de 30 % ;
- la fourniture des produits alimentaires pour la restauration de l'Élysée où la mise en concurrence a abouti à des remises de l'ordre de 10 % ;
- enfin et surtout, les prestations fournies par les instituts de sondage et d'études. A cet égard, un contrat excessivement succinct et dont l'exécution échappait largement au contrôle, passé le 1^{er} juin 2007, avait donné lieu à des critiques de la Cour dans son rapport de l'an dernier.

Dès la communication de notre rapport, la Présidence de la République a mis un terme à ce contrat et a lancé en octobre 2009 un appel public à la concurrence intéressant 37 sociétés, dont les plus importants instituts de sondage. Les dépenses consacrées aux études et aux sondages ont baissé en 2009 de 45 %.

Il reste encore à remédier aux pratiques de commande au coup par coup, qui ont continué de se produire en 2009 pour des dépenses dites événementielles exposées à l'occasion des voyages officiels du président. C'est une situation qui devrait être corrigée en 2010, nous le vérifierons l'an prochain.

b) Deuxième domaine où des progrès sensibles ont été réalisés : la gestion du patrimoine mobilier :

Il s'agit là d'un domaine où, d'une façon générale, pour l'ensemble des administrations, de graves insuffisances de gestion sont à l'origine de nombreuses disparitions de meubles et d'objets d'art. Dans le passé, la Présidence de la République n'a pas échappé à ces errements puisqu'à l'occasion d'un récolement général des meubles et œuvres d'art en dépôt à l'Élysée, a été constatée la disparition d'une soixantaine d'objets de valeur entre 1992 et 2002.

Un nouvel inventaire exhaustif, fiable et informatisé est en cours d'achèvement pour permettre d'assurer la conservation des meubles en dépôt dans les résidences affectées à la Présidence.

c) Troisième domaine où des progrès sensibles ont été réalisés : la gestion immobilière :

D'une part, la Présidence a remis à la disposition soit du ministère de la Culture, soit de l'administration des Domaines l'ensemble des résidences présidentielles dont elle estimait n'avoir pas l'usage : il s'agit des résidences de Rambouillet, Marly-le-Roi et de Souzy-la-Biche.

D'autre part, les 55 logements de fonction du Quai Branly, concédés pour nécessité de service dans des conditions que la Cour avait critiquées, ont donné lieu à une révision des valeurs locatives conformes aux prix du marché immobilier.

2. Deuxième point, la stabilité du budget de la Présidence et l'équilibre de son exécution témoignent d'une gestion soucieuse du bon emploi des deniers publics.

La Cour peut délivrer un satisfecit aux services financiers de l'Élysée.

a) *Les conditions qui permettent d'assurer une bonne gestion budgétaire sont désormais réunies*

- le budget voté et exécuté consolide désormais toutes les dépenses des services de l'Elysée et donne donc une image complète de ses activités ;
- Des procédures comptables rigoureuses ont été mises en place et les comptes sont tenus selon les normes en vigueur.

b) *Le budget 2009 a dégagé un solde excédentaire de 222 000 €*

Le total des charges (112,6 M€) n'a que très peu augmenté de 2009 sur 2008, les recettes progressant pour leur part de 0,24 % (112,8 M€).

c) *S'agissant enfin du bilan, il donne une image fidèle de la situation financière et comptable de l'Elysée*

A signaler toutefois que sont toujours présentes dans les comptes, des rémunérations pour les personnels mis à disposition de l'Elysée par les administrations qui ne leur ont pas été remboursées, car les ministères ont tardé malgré les relances à émettre des ordres de recettes. Dès lors, au 31 décembre 2009, les services de la Présidence restaient débiteurs à leur égard pour 11,3 M€.

Les progrès accomplis dans la gestion des services de l'Elysée montrent, je crois l'utilité des contrôles de la Cour et la détermination des services de l'Elysée sous l'impulsion du directeur de cabinet du Président de la République.

3. Troisième point, il reste que des économies apparaissent encore pouvoir être dégagées.

a) *Tout d'abord dans les déplacements présidentiels :*

Ils ont représenté en 2009 une charge de 19,7 M€, soit près de 18 % du budget de la Présidence, davantage qu'en 2008. Mais cette année là, il y avait les crédits spécifiques pour la Présidence française de l'Union européenne. Donc la comparaison d'une année sur l'autre n'est pas totalement pertinente.

La Cour a conduit une étude d'ensemble sur 13 voyages officiels.

Le coût des voyages est évidemment fonction de l'importance des délégations qui accompagnent le Président. Mais c'est là une question d'opportunité sur laquelle la Cour n'a évidemment pas à se prononcer.

Du travail minutieux auquel elle s'est livrée, la Cour a tiré quatre enseignements :

1) Premièrement, il nous est tout d'abord apparu que la désignation par le Président d'une autorité coordinatrice, capable d'arbitrer entre des initiatives dispersées, pourrait éviter des dépenses dont la nécessité n'est pas toujours avérée.

Je n'en donnerai qu'un exemple : à Pittsburgh, pour le G20 de septembre 2009, le service audio-visuel a jugé la salle de presse mise à la disposition des délégations, je le cite, « absolument incompatible avec les contraintes liées à la conférence de presse du Président de la République ». L'aménagement de sa propre salle de presse a représenté un coût de 25 000 €.

2) Deuxièmement, la médiatisation des déplacements du président engendre des coûts de plus en plus élevés :

Globalement les dépenses engagées à l'initiative du service de l'audiovisuel sont passées de 465 000 € en 2008 à 1 060 000 € en 2009.

3) Troisièmement, c'est sans doute dans la préparation des voyages que les économies les plus substantielles pourraient être réalisées.

Chacun des voyages est en effet précédé d'une mission préparatoire d'abord, puis à quelques jours du départ, d'un déplacement de précurseurs.

Dans les deux cas, il n'apparaissait pas jusqu'ici que des règles précises aient fixé la composition de ces missions, les choix individuels tendant à prévaloir en la matière. Il en est résulté des coûts qui sont loin d'être négligeables. Ainsi, lors de l'assemblée générale de l'ONU, en septembre 2009, la mission préparatoire ne comportait pas moins de 14 personnes et a coûté 73 000 €.

Pour ce même voyage, le déplacement de précurseurs a comporté 22 personnes, pour un coût de 112 000 € dont 45 000 € de location de véhicules et 36 000 € de frais d'hébergement.

4) Enfin, la Cour a constaté que les plateaux repas qui étaient servis aux invités du Président lors de ses déplacements étaient facturés très chers, la société Air France prenant une commission telle que le coût du plateau ressortait en moyenne de 120 à 160 euros.

Pour répondre aux observations et aux recommandations de la Cour, le directeur de cabinet de la Présidence nous a fait connaître que des règles nouvelles avaient été adoptées afin d'assurer une meilleure maîtrise et une réduction des dépenses entraînées par les voyages présidentiels.

b) Deuxième secteur où des économies peuvent être réalisées, la restauration

Le service de restauration à l'Élysée se subdivise en deux branches : la restauration administrative et la table du Palais.

S'agissant de la restauration administrative, elle n'emploie pas moins de 32 agents pour 100 000 repas servis par an. Le prix de revient du repas pris au self excède le double de la moyenne relevée dans les autres administrations. Il est de l'ordre de 20 €. La charge nette pour le budget de l'Élysée avoisine les 17 € par convive, soit 1,6 M€ sur l'année.

Pour ce qui intéresse la table du Palais, la Cour a relevé qu'elle requiert les services de 35 agents et représente une charge de 6,7 M€.

A la suite de nos observations, le Président de la République vient lui-même de décider une réduction des effectifs de la restauration de 10 % sur trois ans et l'intendance du Palais espère réduire les dépenses de denrées alimentaires en recourant à des appels d'offres.

Voilà, Mesdames et Messieurs, les principales conclusions auxquelles la Cour est parvenue au terme du contrôle qu'elle vient de faire porter sur l'année 2009.

Je vous remercie de votre attention et suis à présent à votre disposition pour répondre à vos questions.